



# 14<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL PEA VHC BOURGOGNE COTE CHALONNAISE 10-11 Juillet 2026

Organisé par

## ASSOCIATION SPORTIVE "ASA 71"

### REGLEMENT PARTICULIER VHC

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

Visa Ligue

VISA  
LIGUE B.F.C.04  
n° 34  
du 03/03/26

Visa FFSA



NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, les classements et les divers documents concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier, mais paraîtront sur le site internet du rallye : [www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](http://www.rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA 71
Nom du Rallye :	14 <sup>ème</sup> Rallye VHC Bourgogne Côte Chalonnaise
Date :	10-11 juillet 2026
Niveau d'inscription :	National
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC 2026 – Coef. 2 Coupe Suisse des Rallyes Historiques 2026 Challenges de la Ligue BFC 2026 Challenge ASA71 Challenge Jacky BERTRAND
Participation étrangère autorisée	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	N° 34 en date du 03/03/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N° 390 en date du 04/05/26
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	<b>CHARLEUX Josiane</b>
Téléphone :	<b>06.81.85.65.94</b>
Mail :	<a href="mailto:Josiane.charleux@wanadoo.fr">Josiane.charleux@wanadoo.fr</a>
<b>Comité d'Organisation / Organisateur technique</b>	
<b>Identique au Rallye Moderne</b>	

## PROGRAMME - HORAIRES

Voir Règlement du 35<sup>ème</sup> Rallye National PEA Bourgogne Côte Chalonnaise

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Directeur de Course VHC	M. Jannick DAUBIGNE - 6560
Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Stéphanie POTONNIER - 2628
Commissaires Sportifs	Mme Anne CARDINALE - 199648 M. François BRESSON - 47951
Commissaire technique responsable	M. Christian ALLOIN - 13706
<b>Et tous les officiels du Rallye National Moderne</b>	

A l'exception des membres des collèges des commissaires sportifs et des prestataires, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement ainsi que dans ses éventuels additifs sont déclarés compétents en tant que juge de fait.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives obligatoires seront effectuées les jours de reconnaissances lors de la remise du road-book à la permanence du rallye :

Le Clos Bourguignon 12 Avenue Monnot à Chalon/Saône.

A cette occasion, les équipages devront présenter les originaux et fournir les photocopies (si pas envoyées avec la demande d'engagement) des documents suivants :

- Permis de conduire pilote et copilote
- Licences pilote et copilote
- 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture
- 1<sup>ère</sup> page du PTH/PTHN (sauf pour Groupe Classic de compétition)
- Carte grise du véhicule de reconnaissance.

A l'issue de ces vérifications, et sous réserve de l'acquittement des droits d'engagement, seront remis aux équipages le road-book, les plaques rallye, les panneaux de porte, les N° de reconnaissance et l'ensemble des autocollants.

Les voitures devront être présentées entièrement stickées le jour du rallye.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu le **Vendredi 10 juillet 2026 de 08h00 à 15h00** au CH d'entrée des vérifications techniques.

**La présentation des originaux des licences et permis de conduire pilote et copilote y sera obligatoire pour prendre le départ du rallye.**

**Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 10 juillet 2026 de 08h15 à 15h15 à l'intérieur du parc des expos.**

Les horaires de convocation aux vérifications techniques seront remis aux concurrents à l'occasion de la distribution du road book.

**Les concurrents participant à la séance d'essai auront priorité pour obtenir les créneaux horaires les plus précoces.**

#### 1.3.3.P.

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :

- Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)
- Essence : jusqu'à 30% d'éthanol
- Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2
- Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%
- Autres carburants à préciser

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

*Conforme au règlement standard FFSA*

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

*Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

**3.1.1.4P.** Toute personne qui désire participer au 14<sup>ème</sup> Rallye National PEA VHC Bourgogne Côte Chalonnaise doit adresser à l'adresse suivante (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 29 juin 2026 à minuit.**

**Séverine RODRIGUEZ**

47 Rue d'Assas

F 71200 LE CREUSOT

E-mail : [contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr](mailto:contact@rallye-bourgogne-cote-chalonnaise.fr)

Les engagements par mail devront être envoyés avant l'heure limite de clôture des engagements. Ils devront être confirmés par courrier accompagné du montant requis et des pièces administratives.

**Pour les concurrents à licence suisse : Les demandes d'engagement devront être envoyées, accompagnées des droits d'engagement avant le lundi 23 juin à minuit à l'adresse suivante :**

Racing Club Jurassien  
Mr Roland PIQUEREZ  
Case Postale 149  
CH 2740 MOUTIER  
E-mail : [jr.piquerez@bluewin.ch](mailto:jr.piquerez@bluewin.ch)

Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits au Championnat Suisse des rallyes et ses challenges :  
**Lundi 22 juin 2026**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à **160** voitures maximum pour les 4 rallyes confondus (National, VHC, VHRS et VMRS de doublure).

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés à :

<b>CONCURRENTS DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES</b>			
<b>(Selon la date d'envoi de l'engagement avec son règlement)</b>			
<b>Avec la publicité facultative des organisateurs</b>			
	<b>du 11 mai au 1<sup>er</sup> juin</b>	<b>du 02 au 15 juin</b>	<b>du 16 au 29 juin</b>
Licenciés hors ASA 71	520,00 €	540,00 €	550,00 €
1 licencié ASA 71	495,00 €	515,00 €	525,00 €
2 licenciés ASA 71	470,00 €	490,00 €	500,00 €
<b>Sans la publicité facultative des organisateurs</b>			
	<b>du 11 mai au 1<sup>er</sup> juin</b>	<b>du 02 au 15 juin</b>	<b>du 16 au 29 juin</b>
Licenciés hors ASA 71	1 040,00 €	1 080,00 €	1 100,00 €
1 licencié ASA 71	990,00 €	1 030,00 €	1 050,00 €
2 licenciés ASA 71	940,00 €	980,00 €	1 000,00 €
<b>Séance d'essais:</b>		120,00 €	<b>Prix fixe</b>

**Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de l'Association du rallye Bourgogne Côte Chalonnaise.**

<b>CONCURRENTS A LICENCE SUISSE</b>		
<b>Avec la publicité facultative des organisateurs</b>	<b>720,00 €</b>	-
Sans la publicité facultative des organisateurs	<b>1 440,00 €</b>	-
<b>Engagements à régler au Racing Club Jurassien</b>		
<b>Séance d'essais :</b>	<b>120,00 €</b>	<b>Prix fixe</b>
<b>A régler à l'organisateur lors des vérifications administratives obligatoires (espèces ou carte bancaire)</b>		

**Tous les droits d'engagement comprennent :**

- **50 € pour la mise à disposition du système de géolocalisation**
- **5 € pour le Challenge des commissaires de la Ligue Bourgogne Franche-Comté**

**Les chèques seront obligatoirement établis à l'ordre de l'Association du rallye Bourgogne Côte Chalonnaise.**

Les chèques d'engagement seront déposés en banque le lundi 13 juillet. (**Chèques étrangers non acceptés**)  
Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives.

**Aucun chèque ne sera accepté pour les concurrents étrangers (virement, ou espèces uniquement). Les concurrents à licence Suisse devront régler directement le Racing Club Jurassien.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

### **3.3P. ORDRE DES DEPARTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.*

Les voitures partiront dans l'ordre suivant : **VHC – Moderne – VHRS – VMRS**

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.*

**4.1** Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, J1, J2, **K** ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

**Pour l'établissement des classements, la période K sera confondue avec les périodes J.**

### **Définition des périodes de l'Annexe K**

A - Période E	1947 à 1961
Période F	1962 à 1965
Période G1	1966 à 1969
B - Période G2	1970 à 1971
Période GR	1966 à 1971
Période H1	1972 à 1975
C - Périodes H2,	1976
Périodes I, IR	1977 à 1981

### **Définition des périodes de l'Annexe J**

D - Période J1	1982 à 1987
E - Période J2	1988 à 1992
<b>Période K</b>	<b>1993 à 2000</b>

Ces voitures sont répertoriées par GROUPES.

- GROUPE 1 - T - Tourisme
- GROUPE 2 - CT - Tourisme de Compétition
- GROUPE 3 - GT - Grand Tourisme de série
- GROUPE 4/5 - GTS - Grand Tourisme Spécial / GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype
- GROUPE N Production J
- GROUPE A Tourisme J
- GROUPE B J
- Les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1992 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un commissaire technique qualifié (classement séparé)

### **4.9P. GEOLOCALISATION**

*Voir Règlement du 35<sup>ème</sup> Rallye National PEA Bourgogne Côte Chalonnaise*

**Une caution de 300 euros sera demandée à chaque concurrent.**

**Le tracker est obligatoire pour les reconnaissances.**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que leurs emplacements seront communiquées par un additif à venir au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 14<sup>ème</sup> Rallye National PEA VHC Bourgogne Côte Chalonnaise représente un parcours de **322,602 km**.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de **118,568 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1 : GROUPE THIVOLLE – 11,551 km**
- **ES 2 : CAVE DE BISSEY – 9,427 km**
- **ES 3/6 : BR LOCATION – 13,702 km**
- **ES 4/7 : VAISON PISTE – 15,357 km**
- **ES 5/8 : VEUVE AMBAL – 19,736 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Voir Règlement du 35<sup>ème</sup> Rallye National PEA Bourgogne Côte Chalonnaise

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 passages**.

**Afin de préserver la pérennité de l'épreuve, il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des usagers.**

- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ, un itinéraire de retour figure dans le road-book.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.5.16.2.4P. DRAPEAUX ROUGES

Un drapeau rouge pourra être déployé par les commissaires sur l'ensemble d'une épreuve spéciale uniquement sur ordre du Directeur de Course général au PC course.

Si les voitures en compétition sont équipées d'un voyant symbolisant le drapeau rouge (la /les LED symbolisant le drapeau rouge devant être visible(s) des deux membres d'équipage) et lorsque le drapeau rouge est activé depuis la direction de course, le voyant LED symbolisant le drapeau rouge situé sur la console d'urgence se met à clignoter.

Dès lors qu'un drapeau rouge est présenté et/ou affiché sur le boîtier de géolocalisation, le pilote doit immédiatement ralentir, maintenir cette vitesse réduite jusqu'à la fin de la spéciale et suivre les instructions des commissaires ou des pilotes des voitures d'intervention qu'il rencontre (ceux-ci pourront lui ordonner de s'arrêter pour faciliter la gestion des interventions). Tout non-respect de cette règle entraînera une pénalité qui sera décidée par les Commissaires Sportifs.

Tout équipage ayant reçu le drapeau rouge se verra attribuer un temps de référence pour la spéciale.

#### **7.5.17.2P.**

Chaque voiture de compétition aura à son bord un document reprenant les signes « SOS » (symbolisé par une croix rouge) et, de l'autre côté, un signe « OK » vert mesurant au moins 21 x 29,7 cm (A4).

Ce document devra être plastifié et positionné dans la voiture dans un endroit accessible par les deux membres de l'équipage.

Des contrôles inopinés pourront être diligentés par les commissaires techniques.

Toute absence sera considérée comme une non-conformité technique et sera pénalisée à la discrétion du collègue des commissaires sportifs.

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon en téléphonant au numéro direction de course.

**Numéro Direction de course: 03.85.46.86.21**

#### **7.5.20P. Séance d'essai**

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le **Vendredi 10 Juillet de 09h00 à 14h00**. (Le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book). Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road-book est obligatoire.

Les frais de participation sont fixés à 120 euros par voiture. Après accord de l'organisateur et de la personne désignée à cet effet par la FFSA, le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence après accord de l'organisateur. Dans ce cas, ses coordonnées (nom, prénom et N° de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard 48h avant le début de la séance d'essais.

**Les vérifications administratives complémentaires (licences et permis) et les vérifications techniques des véhicules participant à la séance d'essai auront lieu au préalable au Parc Expos de Chalon sur Saône (priorité aux participants à la séance d'essai).**

Les voitures devront être stickées.

L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**Les concurrents Suisses régleront le montant de l'inscription à la séance d'essai lors de la prise du Road-Book.**

### **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.*

### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC 2026.*

### **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

Tous les équipages régulièrement engagés recevront des produits du terroir lors des vérifications administratives et chaque équipage classé recevra deux trophées.